

noe grace mit d'apt (ent trante, et l'indio de trois oues jour
Sept Bernay de sautigne Recteur de la paroisse de sautigne au diocèse
de sautigne Le parochus de l'église paroissiale de sautigne
Compagnie françoise par le respect de l'environ quatre
ans deud. de jours précédents au village de quequemelon au
diocèse de sautigne après avoir été Confessé et Communié, A
Bislonneur A st. sacrement de la breme brette par moy l'indio
Recteur ont assistés au convoi de sautigne et françois
et sautigne, les fils pierre Galiffet et mare Guillemet de sautigne
fils et plusieurs autres qui ont barbarement signé
Lecteur françois sautigne J. Jago Recteur de sautigne

Circulaire

Les promesses de futur mariage prises le trentième
de Janvier de l'an mil six cent quatre vingt neuf
par moy le sous signant curé en l'église parvoitiale de
de Squiffier de l'entre Jan le Pascont et Anne le Judoc
et sous deuse de la dite paroisse dont les proclamations
des bans ont esté faites en protre de grande messe
deux dimanches et une feste consecutive. Le second jour
de fevrier feste de la purification de la vierge
les sixième et treizième dessus dits mois et au que
dessus de soubsigne curé avoir Interrogés les susdits
fiancés et de leur consentement mutuel par moy pris
solemnellement en l'église parvoitiale de Squiffier par
verba de presenti, les avoir conjoinct en mariage
et leurs avoir donné pendant le dit sacrifice de la
messe la benediction nuptiale le dixneufième
dessus dits mois le an que dessus en la presence
de Jean le Judoc pere de la dite fiancée et
Catherine le Gildon la mere de Catherine le bras et
de plusieurs autres les quels Interpellés de signer ont
declaré ne scaoir signer, Et du soubsignant
Jacq moruanic yues Cozic
Jacq Moruanic Curé annaure

41
Le vingt et troiſiesme de novembre mil six
centz soixante dix Anne fille Legitime
et naturelle de May le Jure et Catherine
de gildoy sur posee de mon demourant
en cette parroisse de Squibbe fut
baptisee par moy sous signant
et en mon eglise parrochiale
parraiy fut mis en art le gosse ^{sous signant}

Martinus Anus Krol Jaguado Intropodeu
a dit laris No Grantu il fignu Intrelque
foub fignant Approuad i fivore de Bagre

qui ne s'ignorent pas

Le premier du mois de
septembre mil sept cent quarante et un, le second jour du mois de
novembre mil sept cent quarante et un, au village de Guesquemelon Anne le
Guedes veuve de Defunt Jean le Bescont, age d'environ
soixante et quatorze ans, apres avoir été confessée, et communie
et avoir reçu le sacrement de l'extreme onction, par le
ministere du sousignat, le troisieme dudit mois
son Corps a été inhumé dans l'Eglise paroissiale
de Guesquemelon, ont assistés au convoi Nicolas et
François les Besconts ses fils, Pierre Gouinet, et
Gabriel Lancel des Gendres qui ont déclaré ne s'en avoir signés
ce qui s'est fait par le sousignat